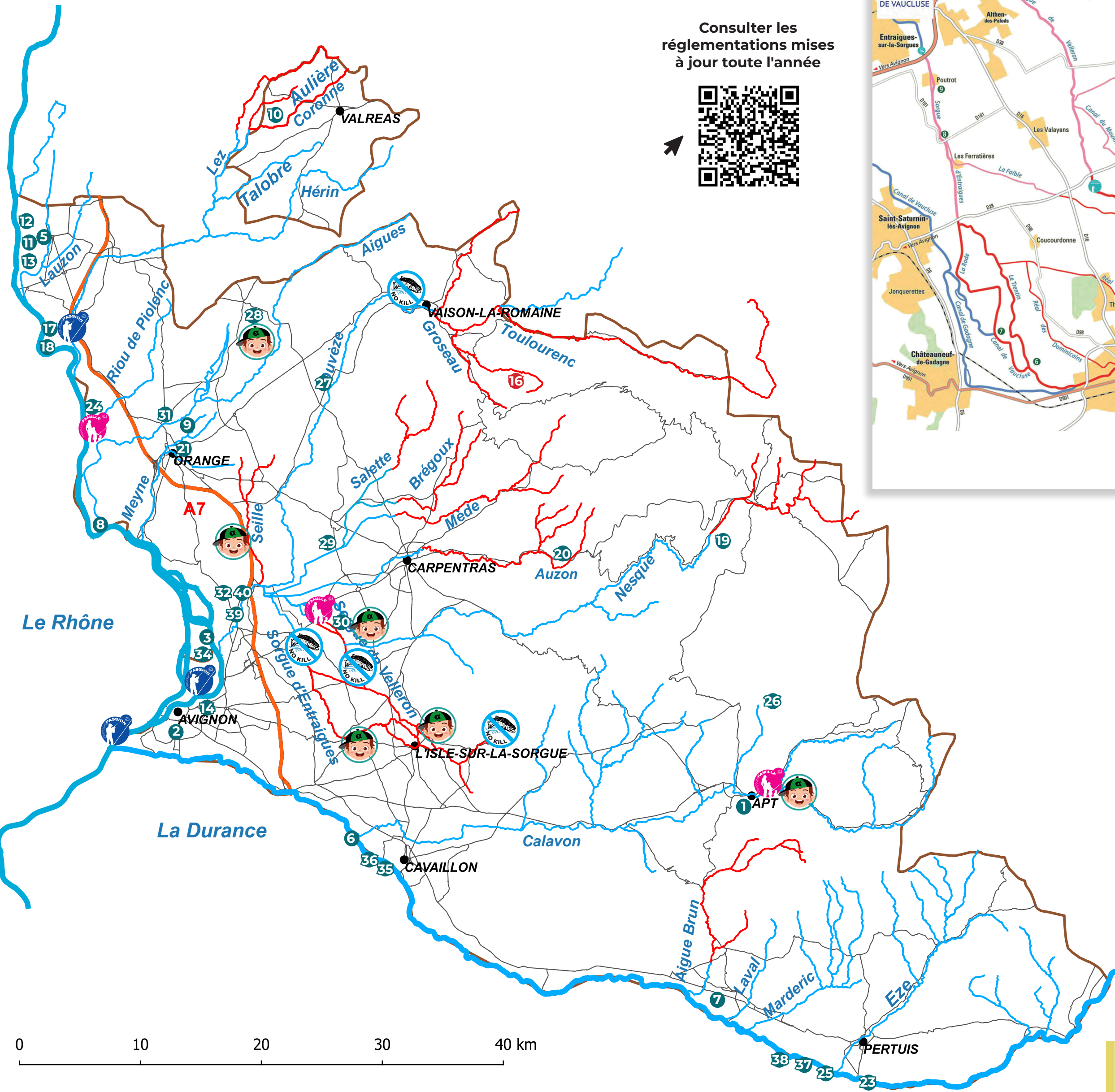


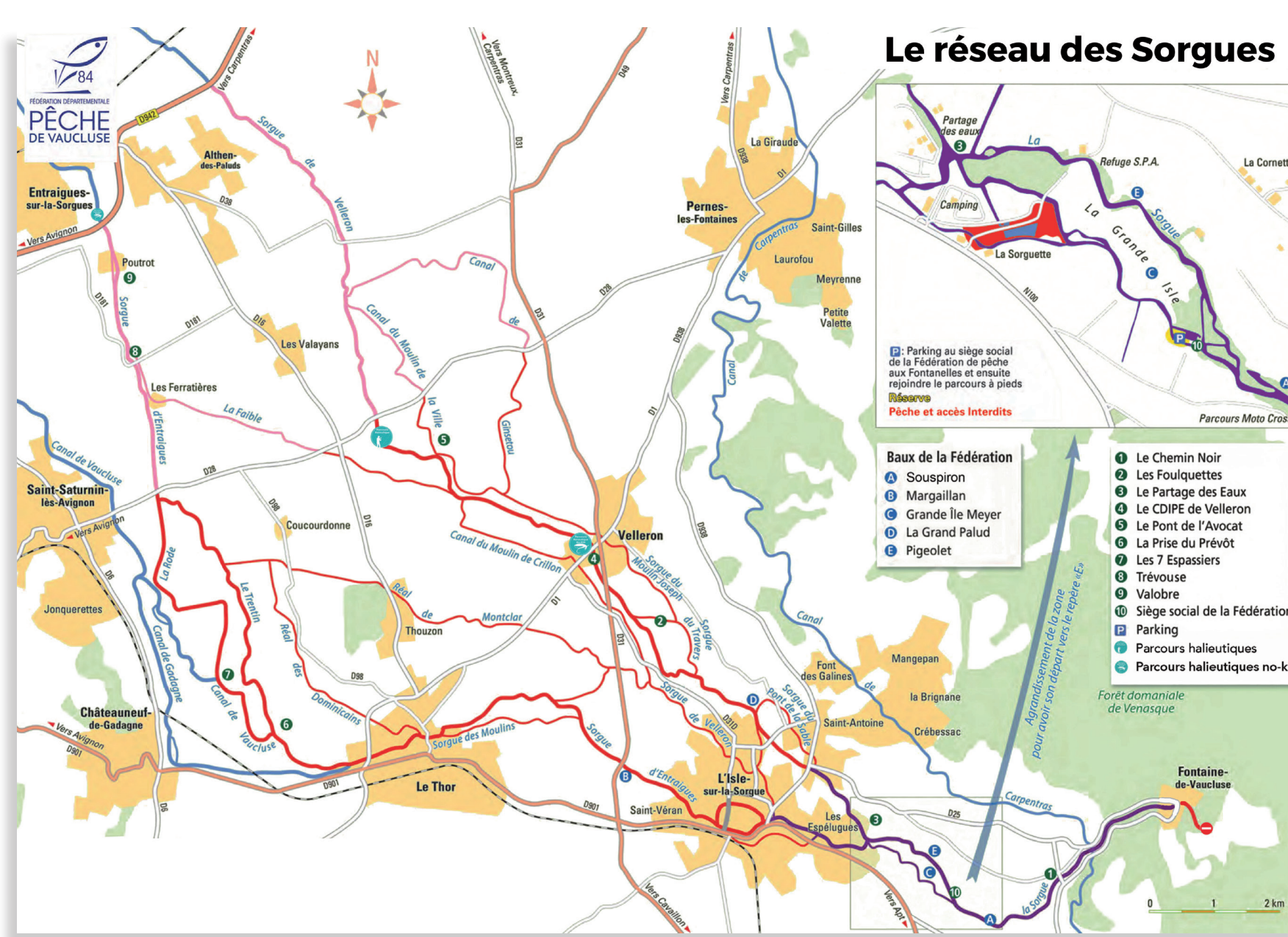
CARTE PISCICOLE DU DÉPARTEMENT

Consulter les réglementations mises à jour toute l'année



0 10 20 30 40 km

Le réseau des Sorgues



- Baux de la Fédération**
- 1 Souspiron
 - 2 Margailan
 - 3 Grande Ile Meyer
 - 4 Le Grand Palud
 - 5 Pigeolet
- Le Chemin Noir**
- 1 Les Fouliquettes
 - 2 Le Partage des Eaux
 - 3 Le CDPE de Velleron
 - 4 Le Pont de l'Avocat
 - 5 La Prise du Prévôt
 - 6 Les 7 Essarsiers
 - 7 Trévousse
 - 8 Valobre
 - 9 Siège social de la Fédération
 - 10 Parking
 - 11 Parcours halieutiques
 - 12 Parcours halieutiques no-kill

Les plans d'eau de Vaucluse

N°	Logo	Nom	Commune	Superficie	Adresse	Accessibilité
1		APT AAPPMA d'Apt	La Riaille	8 ha	D 943 puis route de St Saturnin d'Apt	
2		AVIGNON AAPPMA d'Avignon	St Chamand	5,3 ha	Route de Montfavet	
3		AVIGNON AAPPMA d'Avignon	La Motte	4 ha	D 228 - Ile de la Barthelasse	
5		BOLLENE AAPPMA de Bollène	Le Bartras	17 ha	D 243	
6		CABANNES AAPPMA de Cavailhon	Lac Bleu	5,7 ha	Chemin entre l'autoroute et la Durance	
7		CADENET AAPPMA de Pertuis	Les Iscles	0,66 ha	D 943 ou D 976 Et suivre fléchage	
8		CADEROUSSE AAPPMA d'Orange	Le Revestidou	20 ha	D 238 ou D 976 à partir d'Orange	
9		CAMARET AAPPMA de Camaret/Sérignan	Plan d'eau de l'Aigues	5 ha	D 43 axe Camaret - Sérignan	
10		GRILLON AAPPMA de Grillon	Plan d'eau du Lez	1 ha	D 64	
11		LAPALUD AAPPMA de Bollène	Le Devès	3 ha	D 8 et D 204 côté ouest	
12		LAPALUD AAPPMA de Bollène	Les Girardes	20 ha	D 8 et D 204 côté ouest	
13		LAPALUD AAPPMA de Bollène	Les Muriers	3 ha	D 8 et D 204 côté ouest	
14		LE PONTET AAPPMA d'Avignon	Le Pontet	3,3 ha	D 907 Centre Ville	
16		MALAUCENE AAPPMA de Vaison	Les Pallvettes (1 ^{er} cat.)	0,5 ha	D 938 en direction de Vaison la Romaine	
17		MONDRAGON AAPPMA de Mondragon	Ile Vieille	71 ha	D 44 direction Pont St Esprit/chemin de Lamiat	
18		LAPALUD AAPPMA de Bollène	Plan d'eau de la Faine	14 ha	Depuis le centre-ville de Lapalud en passant par le chemin du Grand Prat	
19		MONIEUX AAPPMA de Carpentras	Plan d'eau de la Nesque	2,4 ha	D 942 et fléchage	
20		MORMOIRON AAPPMA de Carpentras	Les Salettes	2,2 ha	D 942 et D 41 puis fléchage	
21		ORANGE AAPPMA d'Orange	Plan d'eau des Paluds	6,3 ha	D 950 axe Orange - Carpentras	
23		PERTUIS AAPPMA de Pertuis	Le Fairigoulier	1 ha	D 956 zone de loisirs de Pertuis	
24		PIOLENC AAPPMA de Mornas/Piolenc	Li Piboulo	32 ha / 6 ha	Passer l'A7 et vers L'île des Rats	
25		LE PUY SAINTE REPARADE AAPPMA de Pertuis	Plans d'eau de la Durance	100 ha	D 561 rive gauche de la Durance	
26		APT AAPPMA d'Apt	Plan d'eau de Rustel	1,5 ha	D 22 en partant d'Apt	
27		SABLET AAPPMA de Vaison	Plan d'eau des Jardins	3 ha	D 69	
28		STE CECILE LES VIGNES AAPPMA	Plan d'eau de Bel Air	3 ha	D 8 en direction de Cairanne et D 167	
29*		SARRIANS AAPPMA de VIOLES	Plan d'eau de Sainte Croix 'NO KILL	0,5 ha	Sarrians D 950 axe Lorial / Jonquières	
30		MONTEUX AAPPMA de Carpentras	Lac de Montoux	9,5 ha	Direction Carpentras (D942) sur 7 km, sortie Lac de Montoux.	
31		SERIGNAN DU COMTAT AAPPMA Camaret/Sérignan	Les Bosquets	0,8 ha	D 976 - Direction quartier Bérard	
32		SORGUES Fédération de Pêche 84	La Lionne N°1 & 2	9 ha	Direction Ile de Foiselay	
34		AVIGNON AAPPMA d'Avignon	Parc des Libertés - Le Rhône	24 ha	Ile de la Barthelasse - indication Parc des Libertés	
35		PLAN D'ORGON AAPPMA de Cavailhon	Plan d'eau EDF N°1 et N°2	7 ha / 6 ha	Chemin entre l'autoroute A7 et la Durance	
37		LE PUY SAINTE REPARADE AAPPMA de Pertuis	L'étang des carottes	12 ha	D561 rive gauche de la Durance	
38		LE PUY SAINTE REPARADE AAPPMA de Pertuis	L'étang de Pellenc	10 ha	D561 rive gauche de la Durance	
39		ZONE FLOAT TUBE	L'Ouvéze	10 ha	Du centre ville de Sorgues au pont 4 voies	

LÉGENDE PICTOGRAMMES

- Toute navigation interdite
- Poste pêcheur à mobilité réduite
- Mise à l'eau
- Parcours labellisé Famille
- Pêche en Float-Tube
- Bateau à moteur électrique
- Bateau à moteur thermique de moins de 5 cv
- Parcours labellisé Passion
- Réseau hydraulique
- Ouverture générale des rivières 1^{ère} catégorie
- Ouverture différée du bassin des Sorgues de 1^{ère} catégorie
- Canaux et rivières de 2^{ème} catégorie
- Secteur limité à une Truite (Faito ou Arc en Ciel) par pêcheur/jour
- Fenêtre de capture du brochet de 60 à 80 cm.
- No-kill
- Parcours enfants



Zones de pêche partagées avec les pêcheurs à mobilité réduite (PMR)

Les pontons et emplacements adaptés du département :

- APT, plan d'eau de la Riaille
- AVIGNON, plan d'eau Parc des libertés
- FONTAINE-DE-VAUCLUSE, parking village
- LAPALUD, plan d'eau des Mûriers
- LAURIS, le bas de l'Aigue Brun
- MONTEUX, Plan d'eau de Beaulieu
- PIOLENC, le Piboulo
- SORGUES, plan d'eau de la Lionne
- SAINTE-CECILE-LES-VIGNES, plan d'eau de Bel Air
- VELLÉRON, la Sorgue le long de la D 31

- 2 pontons
- 1 linéaire sécurisé
- 1 ponton
- 1 emplacement
- Accès à tout le parcours pêche
- 3 pontons
- 1 ponton
- 1 ponton
- 2 emplacements

2023 LE GUIDE

FÉDÈRE, PROTÈGE ET AGIT DEPUIS 1942

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU VAUCLUSE PÊCHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Pêche Vaucluse

CARTES DE PÊCHE

CARTE INTER-FÉDÉRALE «PERSONNE MAJEURE» CPMA et Vignette Club comprise dans la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et réciproité dans 91 départements. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Carte annuelle 105 €
CARTE «PERSONNE MAJEURE» CPMA comprise dans la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche uniquement dans le département ou le domaine public. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Carte annuelle 80 €
CARTE «DÉCOUVERTE FEMME» Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	Carte annuelle 36 €
CARTE «DÉCOUVERTE - DE 12 ANS» - de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et réciproité dans 91 départements. Pêche à 1 ligne.	Carte annuelle 7 €
CARTE JOURNALIÈRE Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Recos la CPMA «Journalière» sauf si pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	Carte journalière 16 €
CARTE HEBDOMADAIRE Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Prix unique. (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	Carte valable 7 jours consécutifs 34 €
CARTE PERSONNE MINEURE CPMA et Vignette Club comprise dans la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et réciproité dans 91 départements. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Carte annuelle 22 €

TIMBRE DU CLUB HALIEUTIQUE - Cette vignette permet de pêcher du 1^{er} janvier au 31 décembre. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et ce dans tous les départements réciproitaires, affiliés au Club halieutique, l'Entente Halieutique du grand Ouest et l'Urne. **40 €**

www.cartedepêche.fr

AVIGNON MONTFAVET

SALE POUVALENTE

ENTRÉE GRATUITE

1500 M² D'EXPOSANTS

Pêche Passion

LES 4 & 5 FÉVRIER 2023

dans l'univers de la pêche

ÉVÈNEMENT

